

Extension de la carrière de Cosnicat

Concertation préalable à une future déclaration de Projet emportant Mise en Compatibilité du Document d'Urbanisme de Saint-Pierre-Langers

1. La Carrière de Cosnicat

Exploitée depuis plus de **80 ans** (depuis 1991 par le Groupe Pigeon).

- Produit **350 000 à 400 000 tonnes de granulats** / an
- Accueille **50 000 tonnes de matériaux inertes** issus du BTP /an



Aspect économique :

- Emploie **10 salariés directs** et engendre environ **40 emplois indirect**.
- Seule carrière du territoire de Granville Terre et Mer – vente en **circuit court**.
- Permet de répondre à **l'ensemble des besoins en granulats** des artisans, entreprises et collectivités **du territoire** (7,8% des salariés de GTM dans la construction).

Autorisée jusqu'en 2025 par arrêté préfectoral, mais **gisement épuisé d'ici 2022**
→ volonté du Groupe Pigeon d'**étendre la carrière** pour pérenniser l'exploitation.

Extension souhaitée sur 18 hectares de terrain pour 30 ans de gisement exploitable

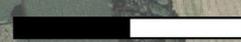
CARRIERE EXISTANTE

PROJET D'EXTENSION

Six phases d'exploitation, de 5 ans chacune



0 100 200 m



2. Projet d'extension

Prévu sur la **commune de Saint-Pierre-Langers**, a **proximité de la carrière actuelle** :

1. Les matériaux extraits sont **transférés via un tapis roulant** (souterrain) vers le site existant pour permettre la **réutilisation des équipements existants**.
2. **Remblaiement du site actuel** par des matériaux inertes (forte nécessité sur le territoire).
3. **Pas d'augmentation** de la capacité de production.
4. **Extension progressive sur 18 hectares** par phases de 5 ans.

Le projet nécessite :

- La **mise en compatibilité du document d'urbanisme**, conduite par GTM
- Une **autorisation environnementale**, délivrée par le préfet.

3. Impacts attendus et mesures prévues (1/2)

	IMPACTS ACTUELS	IMPACTS PREVISIBLES AVEC L'EXTENSION	MESURES PREVUES
Terres agricoles	Carrière actuelle de 18,8 ha dont 10 ha pour les extractions	Extension sur des parcelles agricoles sur une surface d'environ 17 ha	Réduction de la surface agricole progressive sur 30 ans : maintien de l'agriculture sur le site aussi longtemps que possible Compensation de la surface agricole pour certains exploitants
Paysage	Carrière actuelle peu visible dans le paysage du fait de sa situation dans le vallon du ruisseau de l'Allemagne	Extension visible essentiellement depuis le Nord-Ouest (versant Nord de la vallée du Thar et immeubles de Granville)	Toutes mesures d'insertion paysagère : maintien des aménagements autour de la carrière actuelle et aménagements similaires (merlons / haies) autour de l'extension
Biodiversité	Sur la carrière actuelle, présence d'un faucon pèlerin, amphibiens et chiroptères	Sur l'extension : défrichement de 0,4 ha et arasement progressif de 1300 ml de haies : impacts potentiels sur l'avifaune et les chiroptères	Arasement des haies de façon très progressive (sur 30 ans) Plantation de 1300 ml de haies autour de l'extension dès l'obtention de l'autorisation
Bruit	Impact sonore limité du fait de la situation de la carrière dans le vallon	Rapprochement très progressif du hameau du Haut Moncel (en 30 ans)	Aménagement d'un merlon en périphérie de l'extension Nouvelles activités installées en fosse par rapport au terrain naturel Utilisation d'un convoyeur pour transférer les matériaux vers l'installation maintenue sur le site actuel
Vibrations	Environ 20 tirs par an 45 % de tirs sans déclenchement Vitesse moyenne : 0,81 mm/s Vit. max. : 2,40 mm (seuil de 10 mm/s)	Rapprochement très progressif du hameau du Haut Moncel (en 30 ans)	Adaptation du plan de tir (réduction de la charge unitaire, optimisation du bourrage) selon les circonstances Maintien du suivi des vibrations émises à chaque tir de mines

3. Impacts attendus et mesures prévues (2/2)

	IMPACTS ACTUELS	IMPACTS PREVISIBLES AVEC L'EXTENSION	MESURES PREVUES
Poussières	Suivi trimestriel prenant en compte la direction des vents dominants en hiver (3 stations) et en été (6 stations) Suivi conforme au seuil de 500 mg/m2/jour (valeur maximale de 364 en 2019/2020)	Rapprochement très progressif du hameau du Haut Moncel (en 30 ans)	Arrosage des pistes sur l'extension autant que de besoin Capotage du convoyeur alimentant l'installation Plantation d'au moins 1300 ml de haies autour de l'extension dès l'obtention de l'autorisation Maintien et renforcement du suivi par jauge des retombées de poussières
Trafics routiers	Trafic actuel de l'ordre de 60 poids lourds par jour	Absence d'augmentation du trafic du fait de l'absence d'augmentation de la production du site	Maintien de la production au niveau actuel Acheminement des matériaux inertes au maximum en double fret Nettoyage et entretien régulier des voies d'accès au site
Emissions de GES	Consommation de 200 m3/an de GNR entraînant l'émission de 530 t.eq.CO2/an correspondant à l'émission de 45 français	Le projet permettra d'économiser 1404 t.CO2/an correspondant à l'émission de 308 français par rapport à l'import de matériaux depuis les carrières d'Avranches ou de Bourguenolles	Introduction de nouvelles énergies (hybride, hydrogène) au fur et à mesure de l'évolution de la technologie.

De nouveaux enjeux sont susceptibles d'apparaître lors des concertations et de l'évaluation environnementale, **et seront alors pris en charge** de la même façon (éviter, réduire, compenser) **par l'exploitant.**

4. Procédure et calendrier

Évolution du PLU

Nécessaire, car les terrains prévus pour l'extension sont actuellement sur des zones A (agricole) et N (naturelle) du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Pierre-Langers et le règlement de ces zones ne permet pas l'exploitation d'une carrière.

→ **Déclaration de projet pour mise en compatibilité du document d'urbanisme.** Conduite par **Granville Terre et Mer**.

Autorisation environnementale

Obligatoire dans le cas d'une installation classée pour la protection de l'environnement, relevant du Code de l'Environnement.

→ Constitution d'un **dossier d'autorisation de carrière, avec évaluation environnementale.** Le dossier est **examiné par le Préfet**, pas par GTM.

4. Procédure et calendrier

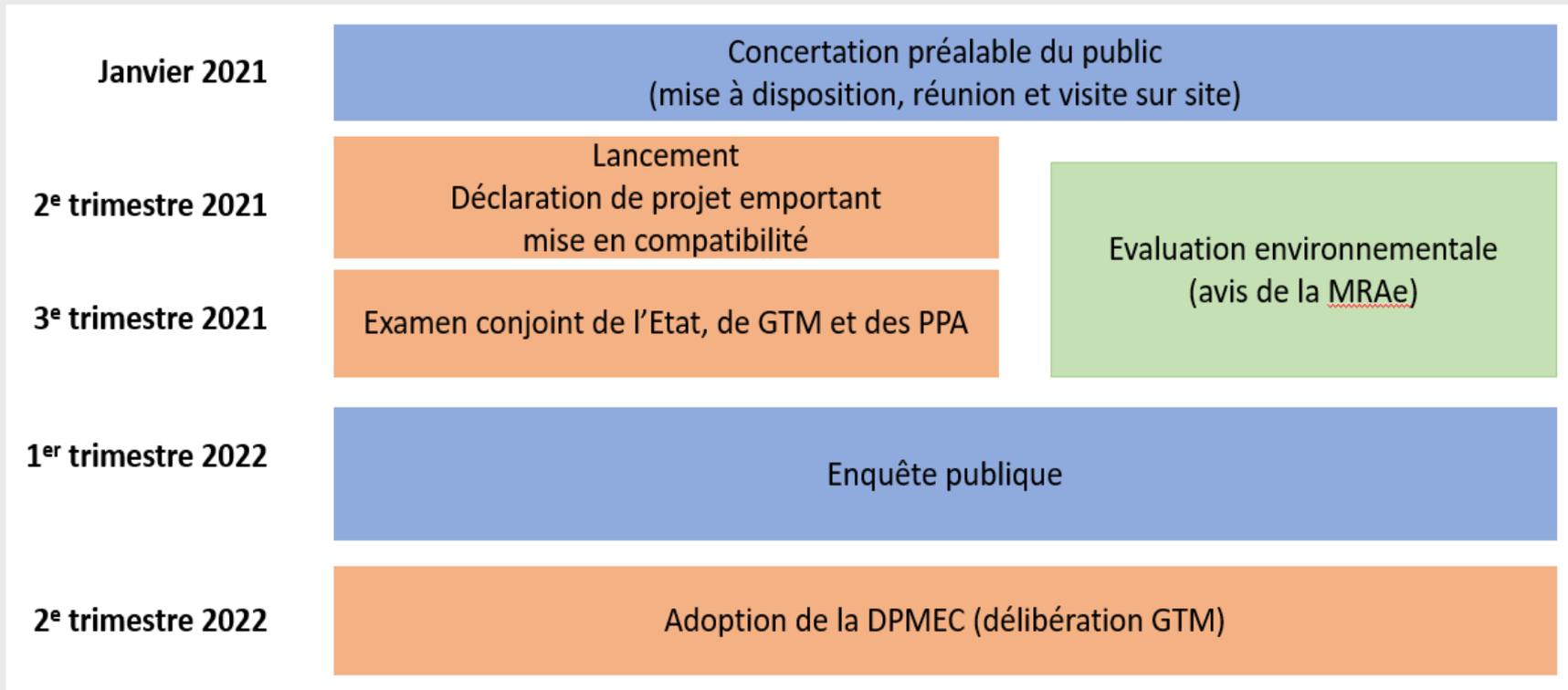
Deux procédures conjointes (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, et autorisation environnementale) avec différents **temps d'examen et de concertation** :

- Concertation préalable du public (actuellement)
- Échanges et examen conjoint avec les personnes publiques associées (préfecture et services d'État, chambre d'agriculture, département, région, chambre du commerce et de l'industrie...)
- Analyse et avis de l'autorité environnementale

→ **Si validation**, concertation renforcée par **l'ouverture d'une enquête publique** avec registre de concertation, commissaire enquêteur, permanences...

4. Procédure et calendrier

Deux procédures conjointes (déclaration de projet emportant mise en compatibilité du document d'urbanisme, et autorisation environnementale) avec différents **temps d'examen et de concertation** :



Rappel concertation préalable

Le dossier de concertation préalable est consultable :

- En mairie de Saint-Pierre-Langers
- Au siège et au pôle de Bréhal de Granville Terre et Mer.
- Sur le site internet de Granville Terre et Mer.

En dehors de cette réunion publique, vous pouvez vous exprimer à travers les registres papiers, ou par courrier.

Sur internet :



<http://www.granville-terre-mer.fr/habitat-urbanisme/urbanisme/plu-communaux/plu-de-saint-pierre-langers.html>

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Avez-vous des questions ou des remarques ?